

## RAPPORT DU JURY

### Aide à la mobilité nationale 2018 - premier trimestre

Rapport du jury pour l'attribution de l'aide à la mobilité nationale 2018 - premier trimestre

Le jury s'est réuni le vendredi 13 avril 2018 pour examiner les dossiers de candidats postulant à l'aide à la mobilité nationale, délivrée par l'INHA. Les conditions d'éligibilité exigeaient que les candidats soient inscrits en master ou en doctorat dans une université de région. La priorité est donnée aux demandes en cohérence avec les projets de recherche des candidats et aux étudiants résidant hors de l'Île de France.

L'Institut national d'histoire de l'art met à la disposition des étudiants en histoire de l'art cette aide à la mobilité, qui prend la forme d'un remboursement sur justificatifs de transport et d'hébergement, pour assister à des manifestations scientifiques nationales.

Treize candidatures ont été envoyées par le formulaire en ligne sur le site de l'INHA ou par mail.

Le Jury était composé de :

- France NERLICH, directrice du Département des études et de la recherche, INHA
- Claire BOSC-TIESSÉ, conseillère scientifique pour le domaine Histoire de l'art du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, INHA
- Pauline CHEVALIER, conseillère scientifique pour le domaine Histoire des disciplines et des techniques artistiques, INHA.

Le jury a examiné treize dossiers émanant de candidats inscrits dans des universités françaises réparties sur tout le territoire. Les demandes sont variées et ont pour objet des colloques, des conférences, des séminaires et des congrès, mais aussi des séjours de travail en bibliothèque ou dans des archives et musées. Les budgets évalués par les candidats sont très inégaux, allant de 120 à 10.000 €.

Chaque dossier a fait l'objet d'un examen par les membres du jury en amont de la réunion du 13 avril. Le jury a mis en commun les commentaires et réflexions relatifs aux demandes lors de la réunion afin de sélectionner les dossiers qui répondaient le mieux aux exigences de l'appel à candidature.

Le critère d'évaluation majeur concernait la pertinence de la demande par rapport au sujet de recherche du candidat. Le jury a cependant remarqué que bien que la plupart des demandes soient intéressantes, la plupart n'était pas éligible. En effet, l'appel à candidature proposait une aide permettant d'assister et non de participer à des colloques et journées d'études, ce pour quoi un autre programme d'aide est déjà mis en place.

Le jury s'interroge sur l'adéquation entre les demandes et l'aide proposée par l'aide à la mobilité nationale. Pour 2018, l'aide sera délivrée selon les termes de l'appel à candidature mais son périmètre fera l'objet d'un bilan.

Au terme des discussions et des délibérations, le jury a attribué une aide financière de 200 euros à Sophia CHACCOUR, étudiante en master d'histoire de l'art à l'Université de Nantes et à Estelle CHARGÉ, doctorante en histoire de l'art à l'Université Toulouse-Jean Jaurès et Bordeaux-Montaigne.



France NERLICH

Directrice des études

Département des études et de la recherche